



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division de l'Encadrement, des Personnels de l'Administration et des **Prestations** 

> BPE **BPATSS**

Division des Personnels Enseinants

DPE

Dossier suivi par

Anne-Laurence BOURGEOIS **2** 02.31.30.16.39

> Stéphanie LABEYRIE **2** 02.31.30.15.13

Nadine BRETONNIER **2** 02.31.30.15.16 Le Recteur de la région académique Normandie Recteur de l'académie de Caen Chancelier des Universités

à

- Monsieur le Président de l'Université de CAEN
- Monsieur le Directeur de l'ENSICAEN
- Messieurs les Inspecteurs d'académie Directeurs des Services Départementaux de l'Education Nationale du Calvados, de la Manche et de l'Orne
- Madame le Chef des Services de l'Education Nationale de SAINT-PIERRE-et-MIQUELON
- Monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de SAINT PIERRE ET MIQUELON
- Monsieur le Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation, déléqué régional à l'O.N.I.S.E.P. de BASSE-NORMANDIE
- Madame la Directrice du Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires de CAEN
- Monsieur le Directeur du CANOPE de CAEN
- Messieurs les Directeurs du CANOPE de SAINT-LO et d'ALENCON
- Monsieur le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Basse-Normandie
- Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement, des Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté et des Centres d'Information et d'Orientation

## - TRANSMIS DIRECTEMENT -

- Madame la Secrétaire Générale de l'Académie
- Mesdames. Messieurs les Chefs de Division et de Service du Rectorat

Circulaire Rectorale: C 2016 - 38

CAEN, le 12 septembre 2016

Télécopie 02 31 30 08 74 02.31.30.16.57

Objet: Congés bonifiés 2017-2018

Courriel bpid@ac-caen.fr bpatss@ac-caen.fr

dpe2@ac-caen.fr

168, rue Caponière B.P. 46184 14061 CAEN CEDEX

www.ac-caen.fr

La présente circulaire a pour objet d'informer les personnels enseignants, d'orientation et d'éducation à gestion nationale ou déconcentrée ainsi que les personnels d'inspection, de direction, administratifs, techniques (qui n'ont pas intégré une collectivité), sociaux et de santé des modalités d'une demande d'un congé bonifié en 2017-2018.

En application des dispositions du décret n° 78-399 du 20 mars 1978 modifié, les personnels titulaires originaires d'un département d'outre-mer peuvent bénéficier d'un congé bonifié sous réserve de remplir les conditions de durée de service accomplies au moment de leur première demande ou depuis leur dernier congé de ce type.

Concernant les personnels enseignant, d'orientation et d'éducation, le choix de la période du congé bonifié ne peut que porter sur la période des grandes vacances scolaires.

A cet égard, la date à partir de laquelle le départ en congé bonifié pourra être autorisée sera accordée en fonction du calendrier des vacances scolaires de l'été 2017.

Afin que toute disposition puisse être prise quant aux réservations nécessaires auprès des compagnies aériennes, je vous demande d'inviter les personnels qui souhaitent bénéficier d'un tel congé à se faire connaître de toute urgence à mes services au :

- BPE (Bureau des personnels d'encadrement) pour les personnels d'inspection, de direction et AENESR au 02.31.30.16.39
- BPATSS (Bureau des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé) pour les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé au 02.31.30.15.13
- DPE (Division des personnels enseignants) pour les personnels enseignants, d'orientation et d'éducation à gestion nationale et déconcentrée au 02.31.30.15.16

Vous voudrez bien m'adresser les demandes pour le 17 octobre 2016, délai de rigueur.

Elles seront présentées selon le modèle joint et accompagnées de toutes les pièces concernant les ayants droit et justifiant la notion de résidence habituelle.

Je vous demande de bien vouloir assurer la diffusion de ces instructions aux personnels placés sous votre autorité, y compris aux personnels momentanément absents.

Pour le Recteur et par délégation La Secrétaire Générale de L'Académie

Chantal LE GAL

## **DEMANDE DE CONGE BONIFIE**

$\square$ (1) période du 1 $^{er}$ avril au 31 octobre 2017 : date limite	de dépôt : avant le 17 octobre 2016
$\Box$ (1) période du 1 $^{\rm er}$ novembre 2016 au 31 mars 2018 : da	ate limite de dépôt : avant le 1 <sup>er</sup> mars 2017
☐ (1) METROPOLE ☐ (1) GUADELOUPE	(1) GUYANE
☐ (1) MARTINIQUE ☐ (1) LA REUNION	□ (1) MAYOTTE
(1) SAINT PIERRE ET MIQUELON	
Aéroport de départ (2) :	Date de départ (2) :
	Date de retour (2):
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AGENT :	
NOM :	
PRENOM:	
GRADE :	AFFECTATION :
LIEU DE NAISSANCE :	DEPARTEMENT :
SITUATION DE FAMILLE : (1) Célibataire	(1) Marié(e)
(1) Veuf(ve)	☐ (1) Divorcé(e) ☐ (1) Pacsé(e)
☐ (1) Autre situation (à préci	ser) :
ADRESSE PERSONNELLE :	<b>a</b>
COURRIEL :	Portable
ADRESSE ADMINISTRATIVE :	
DATE DE NOMINATION : • en métropole :	
● dans un D.O.M. :	
Avez-vous déjà bénéficié d'un congé bonifié ou administra	atif : ● en métropole ?
	• dans un D.O.M. ?
Si oui, préciser au titre de quelle(s) année(s) :	
Date de prise de fonctions après un congé bonifié ou adm	ninistratif : ● en métropole :
	• dans un D.O.M. :
Indiquez les dates de congé de longue durée, parental, de	·
années civiles :	
Avez-vous déposé, pour la prochaine rentrée, une deman	de de mutation pour le département où vous
sollicitez un congé bonifié ou envisagez-vous de le faire ?	☐ (1) OUI ☐ (1) NON
<ul> <li>(1) Cocher la (les) case(s) concernée(s)</li> <li>(2) Dans la limite des places mises à disposition par la compagnie de - Antilles : Bordeaux, Lyon Marseille, Mulhouse, Nice, Paris*, Toulouse - Guyane : Paris*</li> <li>- La Réunion : Lyon, Marseille, Paris*, Bordeaux, Nice</li> <li>(3) Le départ ne pourra avoir lieu antérieurement à la date d'effet de l'</li> <li>(4) Il est rappelé que les dispositions de la circulaire du 25 fé nécessairement s'écouler entre la date de retour d'un voyage pr</li> </ul>	arrêté d'ouverture des droits du congé bonifié. Evrier 1985 stipulent qu'une « durée de douze mois doit

<sup>\*</sup> Pas de possibilité de choix d'aéroport au départ de Paris.

## **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES AYANTS DROIT:**

CONJOINT(E):				
NOM :	NOM [	NOM DE FAMILLE :		
PRENOM :	DEPAI	DEPARTEMENT DE NAISSANCE :		
PROFESSION : VOYAGE AVEC L'AGENT (2) à l'aller au NOM, ADRESSE ET N° DE TELEPHONE DE SON EMPLOYEUR :				
Votre conjoint est-il agent o	d'une administration ou ent	treprise où s'applique un régime de congé bonifié ?		
Si oui, laquelle ?				
entreprise ? Si oui, à quelle date ? Si non, joindre une attestat  Nota : dans le cas de voy	tion de non prise en charge age devant être effectué s	rais de transport au titre de son administration ou e sur un vol différent de celui du bénéficiaire, en faire la art (ou de retour) souhaitée (1)		
ENFANTS A CHARGE (2)	ı			
NOM	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE		
(1) Un seul voyage peut être effectué (2) Enfant(s) du fonctionnaire et/ou d (3) Cocher la (les) case(s) concernée	lu conjoint à charge au sens de la lég			

☐ la demande de congé bonifié
☐ copie du livret de famille
☐ une attestation de domicile
☐ une photocopie certifiée conforme à l'original, du titre de propriété
un relevé d'identité bancaire, postal ou d'épargne aux nom et prénom de l'agent <u>faisant apparaître la domiciliation</u>
☐ une photocopie de l'avis d'imposition 2015
☐ une photocopie de la déclaration des revenus 2016 (à verser en complément du dossier dès son établissement)
☐ une photocopie du bulletin de salaire de septembre 2016 du conjoint ayant-droit (à verser au complément du dossier dès sa réception)
☐ un certificat de scolarité ou d'apprentissage de l'année scolaire en cours pour les enfants de 16 à 20 ans
$\square$ une photocopie de l'extrait de jugement de divorce ou de séparation faisant apparaître, selon le cas, « le titulaire de la garde de l'enfant » ou « le parent qui a l'exercice de l'autorité parentale »
☐ une photocopie de la carte d'invalidité de 80 %
une attestation de non prise en charge par l'employeur du (de la) conjoint(e)
Déclaration sur l'honneur  J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler immédiatement toute modification intervenant dans ma situation familiale.
A, le
A, le, le Signature de l'agent
AVIS DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE  Sur la durée du congé allant du au  A, le  Le Supérieur hiérarchique
A, le Le Supérieur hiérarchique

PIECES JOINTES (Cocher la (les) case(s) concernée(s))